Aviation
Au Salon du Bourget, Airbus joue gros avec la présentation de l'A350 **Page 16**

DR

Réforme
Londres pourrait perdre le contrôle du Libor **Page 17**

SMI **7627,53** -0,38%	↓	Dollar/franc	0,9235 ↑
		Euro/franc	1,2297 ↑
Euro Stoxx 50 **2661,71** -0,18%	↓	Baril Brent/dollar	103,94 ↑
		Once d'or/dollar	1385 ↑

«A terme, il resterait deux ou trois banques cantonales en Suisse»

> Place financière Selon Martin Janssen, professeur de finance à l'Université de Zurich, la garantie de l'Etat est dispensable

> La BNS peut assurer le maintien des opérations en dollars

Propos recueillis par Yves Hulmann ZURICH

Mercredi soir, Martin Janssen, professeur à l'Institut de banque et finance (IBF) de l'Université de Zurich, a tenu sa leçon d'adieu devant 700 personnes. Il a abordé la question de la garantie de l'Etat dont bénéficient les principaux acteurs du secteur. A savoir UBS et Credit Suisse, PostFinance et les banques cantonales. Ces établissements peuvent se refinancer à des conditions plus favorables grâce à elle. En tenant compte d'un rabais sur les taux d'intérêt de 0,3% entre un établissement qui dispose de la garantie par rapport à un autre qui n'en bénéficie pas, les deux grandes banques, qui ont des fonds empruntés de 2000 milliards de francs, peuvent économiser 6 milliards de francs par an.

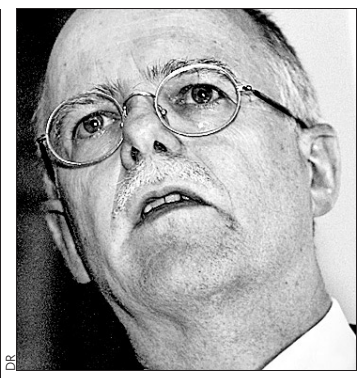
DR

Martin Janssen: «Une meilleure diversification est souhaitable.»

Le Temps: A la suite des pressions des Etats-Unis sur la place financière suisse, y compris les banques cantonales de Bâle et Zurich, la question de la garantie de l'Etat a refait surface. Qu'en pensez-vous?

Martin Janssen: Qu'il s'agisse des deux grandes banques, de PostFinance ou des banques cantonales, le problème de fond reste le même. Ces établissements ne paient aucune prime à l'Etat pour le soutien étatique, direct ou indirect, qui leur est accordé. Il s'agit d'un subventionnement, à propos duquel on peut se demander s'il doit continuer à exister sous cette forme. Si l'on retire ce soutien, les grandes banques seront organisées différemment. Quant aux banques cantonales, il faut envisager un retrait graduel de l'Etat.

– Quelle en serait la conséquence?

– Des banques cantonales vont fusionner entre elles. A la fin du processus de concentration, il resterait peut-être deux ou trois grandes banques cantonales en Suisse.

– Est-ce souhaitable pour les clients et le contribuable?

– Cette concentration conduirait à une meilleure diversification du portefeuille de crédits de ces établissements, à la fois sectorielle et géographique. Aujourd'hui, les banques cantonales sont très dépendantes du marché local. Certes, il y a des établissements comme la Banque cantonale de Glaris qui financent des hypothèques dans d'autres cantons, mais c'est un cas atypique à ce jour. A Zurich, le contribuable serait moins exposé aux risques qu'actuellement. Avec le produit des actions placées sur le marché, il serait possible de réduire les impôts dans le canton. Les banques cantonales – transformés en établissements diversifiés et actifs sur le plan national – pourraient entrer en bourse dans un délai de quelques années.

– Avec quel dispositif peut-on protéger les banques cantonales en cas de plainte des Etats-Unis?

– L'article 5 de la loi sur la Banque nationale prescrit que la BNS doit contribuer à la stabilité du système bancaire en Suisse. L'article 9 indique qu'elle a la possibilité d'octroyer des prêts en francs et en devises étrangères. Si une grande banque est en difficulté, l'institut d'émission doit agir afin de protéger la place économique.

– Il y a aussi la question des opérations de clearing en dollars.

– Il n'y a pas de solution simple. Certaines transactions devraient être effectuées manuellement, entraînant des délais d'attente. Ce serait un retour aux opérations de clearing manuelles. Mais, il serait possible de mettre à disposition assez de dollars pour que les clients puissent effectuer des transactions dans cette devise. Ce serait pénible, mais le système fonctionnerait. Je suis sûr que la BNS est suffisamment préparée pour cela. Si la BCZ devait se retrouver en situation critique, la BNS serait prête à agir.

Fierté à part, la Grèce ne pâtira guère de sa relégation

> Disgrâce Le pays devient émergent aux yeux de MSCI, société répartissant l'argent mondial

Pierre-Alexandre Sallier

Un coup à la fierté nationale. La Grèce en a connu d'autres. Cette semaine encore, alors que sa télévision publique a fermé, le pays n'a vu aucun acheteur pour sa compagnie de gaz. Annoncée mardi, la décision de l'agence MSCI de ranger, à partir de novembre, le marché boursier hellénique parmi les «émergents» – comme la Turquie – paraît pourtant douloureuse. Car les indices concoctés par cette société sont utilisés pour aiguiller le placement de 7000 milliards de dollars. Nombre d'institutions gérant l'épargne mondiale se contentent ainsi de répartir l'argent confié en fonction de la composition de ces référentiels.

Elles devront donc revoir la portion allouée aux sociétés grecques. Ce qui peut paraître comme un coup de couteau dans le dos d'une bourse d'Athènes ayant perdu les huit dixièmes de sa valeur depuis 2007. D'autant plus que les raisons invoquées pour cette relégation peuvent paraître cruelles: la Grèce n'est pas «développée» car elle ne permet pas d'emprunter des titres ou de spéculer à la baisse.

0,05% de l'Europe boursière

Un coup de couteau en plastique. Car Athènes ne pèse presque rien dans les placements réalisés par les institutions financières se calquant sur les indices MSCI: 0,01% du monde dit «développé», 0,05% de l'Europe. En clair, un fonds de pension de l'Ohio devra vendre des actions grecques à concurrence de 0,05% de l'argent qu'il place sur les bourses du Vieux Continent.

Sans compter que, depuis le départ pour la bourse de Londres de la société embouteillant le Coca-Cola en Grèce – une société qui, paradoxalement, «sonne» très marché émergent –, seules deux entreprises représentent la le pays au sein de ces indices MSCI: Hellenic Telecom et l'OPAP, la loterie nationale. Les spécialistes de la Société Générale estiment que 190 millions de dollars des actions de ces deux sociétés devront être vendus suite à la décision de MSCI.

Impact limité à 110 millions

L'histoire ne s'arrête pas là. Et pourrait vérifier l'adage selon lequel «au royaume des aveugles, les borgnes sont rois». Dans le club des marchés émergents, la bourse d'Athènes sera (un peu) plus visible qu'au sein du monde «développé»: elle «pèsera» ainsi 0,1% de l'indice reflétant l'ensemble de ces places boursières. Pour rééquilibrer leurs placements sur ces marchés, les institutions financières devront racheter 80 millions de dollars d'actions grecques, selon les calculs de la Société Générale. Ce qui limitera au final les cessions nettes de titres Hellenic Telecom et OPAP. Celles-ci se limiteront à 110 millions; à peine 2% de leur capitalisation combinée.

Et puis, il est toujours possible de trouver moins bien loti que soi. En l'occurrence, la bourse de Casablanca. Le marché boursier marocain va ainsi être rétrogradé par MSCI du rang d'émergent à celui de marché «frontière». Comme le Zimbabwe.

Chômage record

Le taux de chômage a continué sa progression au premier trimestre 2013, atteignant 27,4% contre 26% au quatrième trimestre 2012, touchant surtout les jeunes de moins de 24 ans, à 60%, selon des chiffres révisés publiés jeudi par le service des statistiques grecques. Les femmes sont les plus affectées, 66,3% étant à la recherche d'un emploi, contre 54,9% pour les hommes pour ce premier trimestre. Le chômage dans la tranche d'âge 25-29 ans a également progressé pour atteindre 41,2%, contre 35,7% il y a un an. **AFP**

En vue

Airbus 16
Barclays 17
BCV 16
Boeing 16
Citigroup 17
Credit Suisse 17
Deutsche Bank 17
Dynagest 17
Metalor 13
UBS 17
Valiant 16

L'aide forfaitaire au solaire débutera en 2014

> Energie Le Conseil des Etats avalise le compromis sur la rétribution à prix coûtant

«C'est un compromis parlementaire typique auquel je peux me rallier.» Doris Leuthard, opposée au départ à cette manière de faire, a finalement accepté jeudi une forme d'anticipation de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral. Alors que le démarrage du grand projet de sortie du nucléaire n'est pas prévu avant 2016, l'accélération de la promotion des énergies renouvelables pourra débuter en 2014 déjà.

Le Conseil des Etats a en effet éliminé jeudi les dernières divergences sur le déblocage de fonds pour promouvoir les énergies renouvelables et la résorption de la liste d'attente des projets photovoltaïques. Près de la moitié des 22 000 projets bloqués concernent des petites installations d'une puissance inférieure à 10 kW, équivalant à une surface de panneaux de moins de 8 mètres sur 10. Six mille projets en attente de subventions concernent des installations de moins de 30 kW, ce qui représente une surface de 25 mètres sur 10, soit la totalité du toit d'une grange.

30% des frais couverts

Pour libérer ces 16 000 projets, la loi finalisée jeudi prévoit d'attribuer, dès 2014, une subvention correspondant à 30% des frais d'investissement, au lieu du rachat à prix préférentiel (RPC) du courant produit durant une vingtaine d'années. L'aide forfaitaire de 30%, dont le coût global n'est pas connu, sera obligatoire pour les installations jusqu'à 10 kW de puissance. Les promoteurs de projets de 10 à 30 kW pourront choisir entre le système forfaitaire et la rétribution à prix coûtant (RPC). L'option du forfait réduit le retour sur investissement mais permet de gagner un an de procédure. La RPC, dont la durée sera réduite à 10 ou 15 ans à moyen terme pour suivre une motion du parlement, sera réservée aux installations de plus de 30 kW.

La loi approuvée hier permettra également d'attribuer 300 millions de francs supplémentaires à la promotion des énergies vertes via une augmentation de la RPC. Actuellement financée par une taxe de 0,45 centime par kWh son plafond sera fixé à 1,5 centime.

Trois cents à 600 entreprises grandes consommatrices d'électricité seront exemptées de la RPC. Cette concession faite à la droite politique, opposée par principe à l'augmentation des subventions pour les énergies renouvelables, n'a pas été suffisante pour convaincre l'UDC et le PLR de soutenir ce projet. La loi devrait tout de même passer le dernier obstacle des votations finales, le 21 juin, ce qui ouvrira la voie au retrait de l'initiative populaire Cleantech qui demande une part de 50% de courant vert d'ici à 2030. **Willy Boder** BERNE

Scandale à la banque centrale autrichienne

> Corruption Le vice-gouverneur inculpé

Le parquet de Vienne a inculpé jeudi le vice-gouverneur de la banque centrale autrichienne (OeNB), Wolfgang Duchatczek, pour abus de confiance, corruption et blanchiment d'argent, dans le cadre de contrats avec la Syrie et l'Azerbaïdjan. Il risque jusqu'à 10 ans de prison.

Huit autres personnes figurent sur le banc des accusés. Toutes sont également poursuivies pour constitution d'une organisation criminelle. Ils disposent de 14 jours pour faire appel de l'inculpation.

Le conseil général de l'OeNB va se réunir le 18 juin pour débattre de l'affaire, a annoncé jeudi l'institut dans un court communiqué. Wolfgang Duchatczek, dont le contrat de vice-gouverneur avait été renouvelé en 2008, avait toujours rejeté les accusations par le passé.

Déjà remplacé

En janvier, l'OeNB avait, dans un bref communiqué, annoncé la nomination d'Andreas Ittner comme vice-gouverneur à compter du 11 juillet, mais sans évoquer les raisons du départ de Wolfgang Duchatczek, ni même citer son nom. **AFP**

Le site de Metalor implanté à Singapour prend forme

> Métaux Un investissement de 15 millions

Metalor est à bout touchant avec sa nouvelle usine de Singapour. Le groupe neuchâtelois, spécialisé dans le traitement de l'or, vient d'y lancer officiellement ses activités avec le premier lingot qui vient d'être coulé, selon un communiqué de presse publié jeudi. La raffinerie devrait être pleinement opérationnelle durant la deuxième partie de l'année.

L'entreprise y a investi 15 millions de dollars. Singapour est en passe de devenir une place incontournable pour le courtage des métaux précieux, puisque les produits d'investissement à base de métaux précieux sont désormais exemptés de la taxe sur les produits et services. A terme, le site devrait avoir une capacité de trois tonnes par semaine pour le raffinage et de quatre pour l'activité de refonte.

Metalor, basé à Neuchâtel et appartenant à la société d'investissements française Astorg Partners depuis fin 2009, se présente comme le leader mondial dans le domaine des métaux précieux et des matériaux avancés. Avec 1700 employés au niveau mondial, l'entreprise a réalisé l'an dernier des ventes de 379,6 millions de francs (–2,6%). **LT**

PUBLICITÉ

RENDEZ-VOUS 2013
SPÉCIAL FORMATION

VENDREDIS
25 JANVIER, 22 FÉVRIER, 22 MARS, 26 AVRIL, 31 MAI, **28 JUIN, 30 AOÛT, 27 SEPTEMBRE, 25 OCTOBRE, 29 NOVEMBRE**

Pour votre publicité, Le Temps Media:
Tél. Genève +41 22 888 59 00
Tél. Zurich +41 44 213 17 88
www.letempsmedia.ch - info@letempsmedia.ch

LE TEMPS